

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 20 novembre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2798**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors - Saint-Genis-Laval - Bron

Objet : Conseil d'administration des collèges publics Théodore Monod, Lucie Aubrac, Paul Vallon et Jean Giono et du collège privé Notre Dame - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

**Rapporteur** : Madame Véronique Moreira

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

**Présents** : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

**Commission permanente du 20 novembre 2023****Délibération n° CP-2023-2798**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors - Saint-Genis-Laval - Bron

Objet : Conseil d'administration des collèges publics Théodore Monod, Lucie Aubrac, Paul Vallon et Jean Giono et du collège privé Notre Dame - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 relative à l'orientation et la programmation pour la refondation de l'école de la République modifie les modalités de représentation des collectivités territoriales au sein des établissements publics locaux d'enseignements (EPLÉ).

Les décrets d'application n° 2014-1236 et n° 2014-1237, parus le 24 octobre 2014, sont entrés en vigueur le 3 novembre 2014.

Le 1<sup>er</sup> décret a pour objet la composition du conseil d'administration des EPLÉ, codifié notamment à l'article L 421-2 du code de l'éducation, et dispose que le nombre de représentants de la collectivité de rattachement (Métropole) au sein des conseils d'administration des collèges s'établit à 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Le 2<sup>ème</sup> décret relatif à la composition de la commission d'hygiène et de sécurité (CHS) des EPLÉ, codifié à l'article D 421-152 du code de l'éducation, prévoit la participation d'un représentant de la collectivité territoriale de rattachement choisi parmi les représentants titulaires ou suppléants du conseil d'administration et en son sein.

Elle peut également comprendre des personnes qualifiées.

Cette commission s'avère obligatoire pour les collèges dotés d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et facultative pour les autres établissements.

Par ailleurs, l'article L 442-8 du code de l'éducation organise la participation de la collectivité compétente aux réunions de l'organe des établissements privés sous contrat d'association, compétent pour délibérer sur leur budget.

À cet effet, la Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de leurs conseils d'administration.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le territoire métropolitain compte 82 structures publiques et 38 structures privées.

## II - Modalités de représentation

Par délibération du Conseil n° 2020-0138 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné ses représentants titulaires et suppléants, pour la durée du mandat en cours, au sein des conseils d'administration des EPLE et des établissements privés.

Ont été désignés au sein du conseil d'administration des collèges suivants :

Collèges	Communes	Titulaires	Suppléants
Théodore Monod	Bron	1 - monsieur Jean-Michel Longueval 2 - monsieur Izzet Doganel	1 - madame Joëlle Percet 2 - madame Nicole Sibeud
Notre Dame	Givors	1 - madame Laurence Fréty	1 - madame Christiane Charnay
Lucie Aubrac	Givors	1 - monsieur Moussa Diop 2 - madame Christiane Charnay	1 - madame Laurence Fréty 2 - madame Brigitte Jannot
Paul Vallon	Givors	1 - madame Laurence Fréty 2 - madame Christiane Charnay	1 - monsieur Jérôme Bûb 2 - madame Brigitte Jannot
Jean Giono	Saint-Genis-Laval	1 - monsieur Eric Perez 2 - madame Brigitte Jannot	1 - monsieur Jérôme Bûb 2 - madame Christiane Charnay

Madame Nicole Sibeud ayant fait part de son souhait de ne plus siéger au sein du conseil d'administration du collège Théodore Monod à Bron et le mandat de Conseillère métropolitaine de madame Christiane Charnay ayant pris fin le 19 septembre 2023, il est proposé à la Commission permanente de désigner de nouveaux représentants titulaires et suppléants au sein des conseils d'administration des collèges publics Théodore Monod, Lucie Aubrac, Paul Vallon et Jean Giono et du collège privé Notre Dame ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Ouï l'intervention de monsieur le Président proposant de pourvoir le poste de suppléant n° 1 au sein du conseil d'administration du collège public Lucie Aubrac à Givors si l'élu actuellement désigné à cet effet était désigné titulaire ;

### DELIBERE

**Désigne**, pour la durée du mandat en cours, les représentants de la Métropole au sein des conseils d'administration des collèges suivants :

Collèges	Communes	Titulaires	Suppléants
Théodore Monod	Bron		1 - madame Marion Carrier
Notre Dame	Givors		1 - monsieur Moussa Diop
Lucie Aubrac	Givors	1 - madame Laurence Fréty	1 - monsieur Franck Camus
Paul Vallon	Givors	1 - monsieur Moussa Diop	
Jean Giono	Saint-Genis Laval		1 - monsieur Franck Camus

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
--